

Le 18 avril 2017

Madame Elisabeth Ryan
Présidente, Conseil d'administration
Collège de l'Arctique du Nunavut
C.P. 11130
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0

Objet : Lettre d'attente 2017-2018 du Collège de l'Arctique du Nunavut

Madame la présidente,

C'est avec plaisir que je vous présente cette lettre d'attente 2017-2018. Je crois fermement que le Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN) offre aux Nunavummiuts des moyens essentiels d'accéder à des possibilités d'apprentissage tout au long de leur vie partout dans le territoire. Je considère que la direction offerte dans ce document contribuera à renforcer nos relations, à bâtir sur nos réussites et à promouvoir la responsabilisation.

Cette lettre présente les priorités et les résultats visés pour l'exercice financier 2017-2018 et fournit les orientations concernant la reddition de comptes attendue du CAN. Je m'attends à ce que vous discutiez de cette orientation avec les membres du conseil d'administration et ceux de votre personnel afin de vous assurer que ces attentes sont satisfaites.

De plus, je m'attends à ce que les objectifs stratégiques 2017-2018 du Collège soient de remplir votre mandat tout en vous efforçant d'atteindre la vision d'avenir décrite dans *Sivumut Abluqta : Aller de l'avant ensemble* :

- Notre gouvernement s'engage à mettre l'accent sur quatre priorités qui nous permettront d'aller de l'avant ensemble et de faire du Nunavut un endroit encore meilleur pour nos enfants et nos petits-enfants.
 - L'autonomie et l'optimisme par le biais de l'éducation et de la formation
 - Des familles en santé vivant dans des collectivités fortes et résilientes
 - La croissance économique fondée sur le développement responsable de tous les secteurs
 - La bonne gouvernance au moyen de l'utilisation judicieuse de nos ressources

Le CAN joue un rôle essentiel dans l'actualisation de cette vision, en s'assurant de répondre aux besoins d'éducation et de formation des Nunavummiuts afin de leur permettre d'établir des bases solides pour obtenir un emploi et assurer l'autonomie des personnes et de leurs familles.

Ce mandat inclut la promotion et la reconnaissance de l'importance de l'éducation des jeunes enfants et de la formation des enseignants, y compris en matière d'éducation bilingue, de renforcement et de stimulation de l'utilisation de la langue inuite. Cela inclut également le développement d'une main-d'œuvre engagée et qualifiée, notamment dans les domaines des métiers, de l'apprentissage et de l'obtention de la certification en cours

d'emploi, ainsi que la réalisation d'alliances stratégiques avec des partenaires sectoriels pour la formation de la main-d'œuvre, le développement professionnel et l'emploi.

Notre toute première priorité vise à stimuler l'autonomie et l'optimisme au moyen d'une éducation et d'une formation de qualité qui permettent de préparer les Nunavummiuts au marché du travail. L'éducation et l'emploi réduiront la pauvreté, amélioreront les résultats en santé et renforceront notre capacité à prendre soin de nous-mêmes, nos aînés et nos enfants. La panoplie complète des cours offerts par le CAN sera nécessaire pour atteindre ces résultats et ces grands objectifs, que ce soit dans les domaines de l'éducation de base des adultes, des affaires, de la culture, de l'éducation, de l'environnement, des arts, de la santé ou des métiers.

Conformément à sa Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement, le GN a adopté une approche de tolérance zéro à l'égard du harcèlement, de l'intimidation ou de répression, peu importe le type. Il est essentiel que tous les employés lisent, comprennent et respectent cette politique ainsi que les directives du Manuel de gestion des ressources humaines qui la complètent. Plus encore, je m'attends à ce que vous fassiez en sorte que le président et les membres du conseil d'administration considèrent qu'il est de leur responsabilité personnelle de s'assurer que le CAN soit un milieu de travail exempt de harcèlement.

De plus, le GN s'est fermement engagé à réaliser une mise en œuvre complète de la Loi sur les langues officielles et de la Loi sur la protection de la langue inuit pour s'assurer que les Nunavummiuts sont en mesure de communiquer dans la langue officielle de leur choix lorsqu'ils s'adressent aux ministères et agences du gouvernement. À cet égard, je vous rappelle votre obligation d'assurer la mise en œuvre du Plan d'action *Uqausivut* et ainsi faire en sorte que tous les Nunavummiuts sont en mesure de communiquer avec le CAN dans la langue officielle de leur choix.

Attentes et priorités pour 2017-18

À titre de ministre responsable du CAN, j'ai étudié et approuvé votre plan d'affaires et budget 2017-2018. Je m'attends à ce que vous respectiez les priorités et principes qui y sont énoncés. Vous devez constamment garder à l'esprit notre objectif d'atteindre plus de transparence et de responsabilisation dans l'actualisation de votre plan.

Les priorités énoncées dans le plan d'affaires du CAN mentionnent votre intention d'examiner la possibilité d'offrir de nouveaux programmes aux Nunavummiuts tout en améliorant les programmes et cours de formation déjà existants. J'espère que ces nouvelles initiatives prévues pour l'exercice financier 2017-2018, en particulier le programme de droit, connaîtront un franc succès, car l'élargissement du bassin de Nunavummiuts professionnels compétents constitue une priorité essentielle du GN.

Comme vous le savez, et conformément au chapitre 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, le GN est déterminé à se doter d'une fonction publique représentative de sa population. Dans cet esprit, je vous demande d'avoir comme priorité d'adhérer aux conditions du plan d'embauche des Inuits du GN afin de leur permettre non seulement d'accéder à la fonction publique, mais aussi de gravir les échelons vers des postes supérieurs et de plus en plus spécialisés. Vous devrez également travailler en

étroite collaboration avec le ministère des Services à la famille pour faire en sorte que les besoins existants dans le domaine de la main-d'œuvre servent à prioriser les programmes et que l'élaboration et l'administration de ceux-ci sont alignées sur la capacité des programmes d'aide financière à répondre aux besoins des étudiants.

Je suis impatient de recevoir des rapports réguliers mettant en évidence les progrès réalisés dans l'actualisation du plan d'affaires 2017-2018. Je souhaite également vous rencontrer sur une base régulière, vous et les membres du conseil d'administration, pour discuter de l'état d'avancement de ces priorités et de la performance générale du CAN.

Attentes en matière de gestion, de responsabilité financière et de reddition de comptes pour l'exercice financier 2017-2018

La partie IX de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP) décrit les exigences minimales concernant la production des rapports financiers et les échéanciers devant être respectés par les organismes publics du Nunavut, notamment les dispositions particulières applicables aux sociétés territoriales. De plus, afin d'assurer une plus grande transparence, responsabilisation et efficacité, les ministres responsables des sociétés territoriales ont émis des directives visant à fournir des renseignements supplémentaires importants pour le GN et les Nunavummiuts.

Les responsabilités continues en matière de reddition de comptes incluent le dépôt des documents suivants à l'Assemblée législative :

- Le plan d'affaires du Collège en même temps que le plan d'affaires du GN.
- Un rapport annuel exhaustif de toutes les activités d'approvisionnement, d'établissement de contrat et de location réalisées par le CAN. Ce rapport doit contenir au minimum les éléments suivants : les renseignements disponibles dans le rapport annuel sur les activités d'approvisionnement du GN, le rapport sur les activités de location et le rapport sur les contrats attribués. (Lors de la préparation du rapport d'activités de location, veuillez vous assurer que les renseignements susceptibles de représenter un avantage commercial injuste à des concurrents potentiels ne soient pas dévoilés).
- Les réponses formelles aux lettres d'attente, lettres d'instructions et directives ministérielles doivent être déposées à l'Assemblée législative dès la première session suivant la réception par le CAN de telles correspondances.

Pour l'exercice 2017-18, vous avez à nouveau comme instruction de porter une attention particulière à vos responsabilités concernant la production des rapports suivants destinés au ministère des Finances :

- Les rapports d'écarts budgétaires approuvés par le conseil d'administration tant pour les dépenses de fonctionnement que pour celles en immobilisation, et ce, sur une base trimestrielle au moins.
- Tous les annexes et documents de travail nécessaires à la préparation des comptes publics consolidés aussitôt qu'ils sont disponibles ou selon les échéanciers réclamés.

- Les lettres de recommandations ou autres rapports (y compris les réponses du CAN) émis par les vérificateurs (tant le vérificateur général du Canada que tout autre auditeur indépendant) afférents aux audits menés sur le CAN au cours de l'exercice.
- Le CAN doit travailler avec le personnel de la division des rapports et contrôles financiers du ministère des Finances pour s'assurer que les normes comptables pour le secteur public sont adéquatement appliquées pour tous les rapports financiers.

Il est également important que le dialogue et la communication soient constants dans l'ensemble du gouvernement. Avec à l'esprit le renforcement de nos organismes publics, je demande que le CAN entretienne une étroite collaboration de travail avec le ministère des Finances à tous les niveaux. Il en va de même pour le renforcement des relations avec les ministères de l'Éducation et des Services à la famille afin de faire en sorte de garantir l'assurance qualité de l'éducation postsecondaire au Nunavut et de s'assurer que les systèmes d'aide financière aux étudiants continuent de se développer et d'évoluer. Ces relations auront besoin d'être nourries par toutes les parties au moyen d'un échange productif de renseignements tant formels qu'informels.

Je suis impatient de discuter avec vous des priorités et des orientations décrites dans la présente lettre d'attente. J'ai aussi hâte de prendre connaissance de votre réponse à cette correspondance.

Lors de votre réponse, veuillez faire parvenir une copie à Jeff Chown, sous-ministre des Finances, qui s'assurera que toutes les réponses des organismes publics seront déposées à l'Assemblée législative par le président du Conseil des organismes publics en temps opportun.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes plus sincères salutations.

Paul Quassa
Ministre responsable du Collège de l'Arctique du Nunavut

c. c. Joe Adla Kunuk, président, Collège de l'Arctique du Nunavut
c. c. Jeff Chown, sous-ministre des Finances

Le 20 avril 2017

Madame Marg Epp
Présidente du conseil d'administration, Société de crédit commercial du Nunavut
C. P. 2548
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Objet : Lettre d'attentes à la Société de crédit commercial du Nunavut pour 2017-2018

Madame Epp,

C'est avec plaisir que je vous adresse la présente lettre d'attentes pour l'exercice 2017-2018. Je crois fermement que l'important travail de la Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN) est essentiel au développement économique et à la création d'emplois au Nunavut. Selon moi, l'orientation fournie dans le présent document nous aidera à renforcer notre relation, à tirer profit de nos réussites et à favoriser davantage la responsabilisation.

Vous trouverez dans la présente lettre les priorités et les résultats attendus pour l'exercice 2017-2018, de même que des directives sur les responsabilités de la SCCN en matière de reddition de comptes. Je compte sur vous pour en discuter avec le conseil d'administration et le personnel afin que la SCCN respecte les attentes.

En outre, je m'attends à ce que la SCCN se fixe pour 2017-2018 des objectifs stratégiques qui consisteront à remplir le mandat qu'elle s'est donné tout en concrétisant la vision pour l'avenir énoncée dans *Sivumut Abluqta : Aller de l'avant ensemble* :

« Notre gouvernement s'engage à mettre l'accent sur quatre priorités qui nous permettront d'aller de l'avant ensemble et de faire du Nunavut un endroit encore meilleur pour nos enfants et nos petits-enfants.

- L'autonomie et l'optimisme par le biais de l'éducation et de la formation;
- Des familles en santé vivant dans des collectivités fortes et résilientes;
- La croissance économique fondée sur le développement responsable de tous les secteurs;
- La bonne gouvernance au moyen de l'utilisation judicieuse de nos ressources. »

La SCCN joue un rôle crucial dans la concrétisation de cette vision, plus particulièrement en accordant à la population du Nunavut des prêts, des garanties de prêts et des cautionnements grâce auxquels les habitantes et habitants peuvent participer à des activités de développement commercial et de mise en valeur des ressources, qui sont au cœur de notre prospérité et de notre réussite futures.

Pour réaliser cette vision, la SCCN doit notamment appuyer des initiatives de développement économique local reposant sur les ressources naturelles, les compétences et la vision d'avenir de la localité, ainsi que des projets qui misent sur des secteurs à potentiel élevé (récolte, arts et tourisme) et les bonifient. Elle doit aussi épauler les artistes du Nunavut existants ou en devenir, tous médias confondus, pour qu'ils produisent des œuvres de haute qualité et les fassent connaître partout au Canada et dans le monde.

Le Nunavut possède une abondance de ressources naturelles, tant renouvelables que non renouvelables. Nous devons donc diversifier l'économie pour offrir à la population un vaste éventail de perspectives d'emploi et d'affaires.

Dans le document *Sivumut Abluqta*, le gouvernement définit « la bonne gouvernance au moyen de l'utilisation judicieuse de nos ressources » comme une priorité. Il s'engage ainsi à fournir des programmes et des services de manière efficace, efficiente et économique, et à affecter un certain montant aux programmes et services qui permettent aux Nunavummiuts de mener une vie saine et productive.

Conformément à la Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement, le gouvernement du Nunavut (GN) ne tolère aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de représailles. Il est primordial que tout le personnel lise, comprenne et respecte cette politique, de même que les directives du *Manuel des ressources humaines* qui la complètent. Par ailleurs, je compte sur vous pour veiller à ce que le président-directeur général assume personnellement la responsabilité qu'a la SCCN d'offrir un milieu de travail exempt de harcèlement.

De plus, le GN s'engage à appliquer pleinement la Loi sur les langues officielles et la Loi sur la protection de la langue inuit afin que les Nunavummiutes et Nunavummiuts puissent communiquer avec les ministères et organismes gouvernementaux dans la langue officielle de leur choix. À ce sujet, je vous rappelle votre obligation d'appliquer le *plan d'ensemble Uqausivut* pour que la population puisse jouir du même droit quand elle s'adresse à la SCCN.

Attentes et priorités pour 2017-2018

À titre de ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut, j'ai examiné et approuvé votre budget et votre plan d'activités pour 2017-2018. Je m'attends à ce que vous adhérez aux priorités et aux principes qui y sont énoncés. Vous devez garder en tête notre objectif continu d'améliorer la responsabilisation et la transparence dans le cadre de votre plan.

Par ailleurs, je reconnais l'importance d'accorder des prêts aux entreprises et aux particuliers, conformément au mandat de la SCCN et à la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut.

À la lumière des recommandations découlant du rapport de 2015 du comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics et de l'avis de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Nunavut, je m'attends à ce que la SCCN divulgue l'identité des bénéficiaires de prêts et d'autres formes d'aide financière dans ses prochains rapports annuels.

J'espère que, grâce à la divulgation de ces renseignements, la transparence et la responsabilisation deviendront des valeurs phares qui guideront les activités de la SCCN.

J'attendrai avec intérêt vos rapports réguliers sur les progrès liés à la mise en œuvre du plan d'activités 2017-2018, et me réjouis à l'idée de vous rencontrer régulièrement, de même que le conseil d'administration, pour discuter de l'application de ces priorités et de la qualité du travail de la SCCN en général.

Attentes concernant la reddition de comptes et la gestion des finances pour l'exercice 2017-2018

La partie IX de la Loi sur la gestion des finances publiques, intitulée « Organismes publics », énonce les responsabilités minimales et les échéanciers en matière de reddition de comptes s'appliquant aux organismes publics du Nunavut, et comprend des dispositions visant spécifiquement les sociétés territoriales. De plus, dans le souci d'accroître la transparence, la responsabilisation et l'efficacité, les ministres responsables des sociétés territoriales ont établi des directives visant la divulgation d'importants renseignements supplémentaires au GN et à la population.

Les responsabilités continues en matière de reddition de comptes comprennent le dépôt à l'Assemblée législative des documents suivants :

- Le plan d'activités de la SCCN, en même temps que celui du GN.
- Un rapport annuel détaillé de toutes les activités d'approvisionnement, de passation de contrats et de location de la SCCN. Ce document devrait comprendre à tout le moins les renseignements fournis dans les rapports annuels du GN sur ses activités d'approvisionnement, de passation de contrats et de location. (Pendant la préparation du rapport sur les activités de location, veuillez à ne pas divulguer de renseignements qui pourraient avantager d'éventuels concurrents.)
- Les réponses officielles aux lettres d'attentes ou d'instruction et aux directives ministérielles présentées à la première séance de l'Assemblée suivant leur réception par la SCCN.

Une fois de plus, vous êtes priée de remplir les obligations suivantes en matière de reddition de comptes envers le ministère des Finances. Pour l'exercice 2017-2018, la SCCN doit soumettre :

- des projections des dépenses de fonctionnement, d'entretien et en immobilisations et des rapports sur les écarts budgétaires approuvés par le conseil d'administration au moins tous les trimestres;
- tous les documents de travail et les tableaux nécessaires à la préparation des comptes publics consolidés dès qu'ils sont prêts ou selon le calendrier des exigences qui vous a été remis;
- les lettres de recommandations ou autres rapports (y compris les réponses de la SCCN) émis par un vérificateur (le vérificateur général du Canada ou tout vérificateur indépendant) pour toutes les vérifications effectuées au sein de la SCCN pour l'exercice en question.
- La SCCN doit collaborer avec le personnel des Rapports et contrôles financiers du ministère des Finances afin de s'assurer que les normes comptables du secteur public sont bien appliquées dans tous les rapports financiers.

Il importe également de favoriser un dialogue et une communication continue au sein du gouvernement. Dans l'optique de renforcer les organismes publics, je vous demande de poursuivre la relation de travail étroite de la SCCN avec les ministères des Finances et du Développement économique et des Transports sur tous les plans. Cette relation doit être entretenue mutuellement afin que l'information circule efficacement par les voies officielles et non officielles.

Je suis impatiente de discuter avec vous des priorités et directives énoncées dans la présente lettre d'attentes. Il me tarde également de prendre connaissance de votre réponse à cette lettre.

Veillez envoyer une copie de votre réponse à Jeff Chown, sous-ministre des Finances, qui veillera à ce que toutes les réponses des organismes publics soient déposées à l'Assemblée législative en temps opportun.

Veillez agréer, Madame Epp, mes salutations distinguées.

L'honorable Monica Ell-Kanayuk
Ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut

c. c. Sherri Rowe, sous-ministre, ministère du Développement économique et des Transports

c. c. Jeff Chown, sous-ministre, ministère des Finances

c. c. Peter Ma, chef de la direction générale, Société de crédit commercial du Nunavut

Le 20 avril 2017

Monsieur Donald Havioyak
Président du conseil d'administration, Société de développement du Nunavut
C. P. 249
Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0

Objet : Lettre d'attentes à la Société de développement du Nunavut pour 2017-2018

Monsieur Havioyak,

C'est avec plaisir que je vous adresse la présente lettre d'attentes pour l'exercice 2017-2018. Je crois fermement que l'important travail de la Société de développement du Nunavut (SDN) est essentiel au maintien de la culture inuite et à l'emploi au Nunavut. Selon moi, l'orientation fournie dans le présent document nous aidera à renforcer notre relation, à tirer profit de nos réussites et à favoriser davantage la responsabilisation.

Vous trouverez dans la présente lettre les priorités et les résultats attendus pour l'exercice 2017-2018, de même que des directives sur les responsabilités de la SDN en matière de reddition de comptes. Je compte sur vous pour en discuter avec le conseil d'administration et le personnel afin que la SDN respecte les attentes.

En outre, je m'attends à ce que la SDN se fixe pour 2017-2018 des objectifs stratégiques qui consisteront à remplir le mandat qu'elle s'est donné tout en concrétisant la vision pour l'avenir énoncée dans *Sivumut Abluqta : Aller de l'avant ensemble* :

- « Notre gouvernement s'engage à mettre l'accent sur quatre priorités qui nous permettront d'aller de l'avant ensemble et de faire du Nunavut un endroit encore meilleur pour nos enfants et nos petits-enfants.
- L'autonomie et l'optimisme par le biais de l'éducation et de la formation;
 - Des familles en santé vivant dans des collectivités fortes et résilientes;
 - La croissance économique fondée sur le développement responsable de tous les secteurs;
 - La bonne gouvernance au moyen de l'utilisation judicieuse de nos ressources. »

La Société de développement du Nunavut a pour mandat de faciliter les projets et les affaires commerciales et d'investir dans les entreprises. Elle joue donc un rôle crucial dans la concrétisation de la vision d'avenir des Nunavummiutes et Nunavummiuts : participer à des activités de développement commercial et de

mise en valeur des ressources, qui sont au cœur de notre prospérité et de notre réussite futures.

Pour réaliser cette vision, la SDN doit notamment appuyer des initiatives de développement économique local reposant sur les ressources naturelles, les compétences et la vision d'avenir de la localité, ainsi que des initiatives qui misent sur des secteurs à potentiel élevé (récolte, arts et tourisme) et les bonifient. Elle doit aussi épauler les artistes du Nunavut existants ou en devenir, tous médias confondus, pour qu'ils produisent des œuvres de haute qualité et les fassent connaître partout au Canada et dans le monde.

Le Nunavut possède une abondance de ressources naturelles, tant renouvelables que non renouvelables. Nous devons donc diversifier l'économie pour offrir à la population un vaste éventail de perspectives d'emploi et d'affaires.

Dans le document *Sivumut Abluqta*, le gouvernement définit « la bonne gouvernance au moyen de l'utilisation judicieuse de nos ressources » comme une priorité. Il s'engage ainsi à fournir des programmes et des services de manière efficace, efficiente et économique, et à affecter un certain montant aux programmes et services qui permettent aux Nunavummiuts de mener une vie saine et productive.

Conformément à la Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement, le gouvernement du Nunavut (GN) ne tolère aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de représailles. Il est primordial que tout le personnel lise, comprenne et respecte cette politique, de même que les directives du *Manuel des ressources humaines* qui la complètent. Par ailleurs, je compte sur vous pour veiller à ce que le président-directeur général assume personnellement la responsabilité qu'a la SDN d'offrir un milieu de travail exempt de harcèlement.

De plus, le GN s'engage à appliquer pleinement la Loi sur les langues officielles et la Loi sur la protection de la langue inuit afin que les Nunavummiutes et Nunavummiuts puissent communiquer avec les ministères et organismes gouvernementaux dans la langue officielle de leur choix. À ce sujet, je vous rappelle votre obligation d'appliquer le *plan d'ensemble Uqausivut* pour que la population puisse jouir du même droit quand elle s'adresse à la SDN.

Attentes et priorités pour 2017-2018

À titre de ministre responsable de la Société de développement du Nunavut, j'ai examiné et approuvé votre budget et votre plan d'activités pour 2017-2018. Je m'attends à ce que vous adhérez aux priorités et aux principes qui y sont énoncés. Vous devez garder en tête notre objectif continu d'améliorer la responsabilisation et la transparence dans le cadre de votre plan.

L'engagement indéfectible de la SDN envers la préservation et la promotion de l'identité culturelle inuite est essentiel à la création d'emplois et à la croissance économique au Nunavut. J'espère que la SDN, par le respect des priorités de son plan d'activités 2017-2018, continuera d'atteindre ses objectifs.

J'attendrai avec intérêt vos rapports réguliers sur les progrès liés à la mise en œuvre du plan d'activités 2017-2018, et me réjouis à l'idée de vous rencontrer régulièrement, de même que le conseil d'administration, pour discuter de l'application de ces priorités et de la qualité du travail de la SDN en général.

Attentes concernant la reddition de comptes et la gestion des finances pour l'exercice 2017-2018

La partie IX de la Loi sur la gestion des finances publiques, intitulée « Organismes publics », énonce les responsabilités minimales et les échéanciers en matière de reddition de comptes s'appliquant aux organismes publics du Nunavut, et comprend des dispositions visant spécifiquement les sociétés territoriales. De plus, dans le souci d'accroître la transparence, la responsabilisation et l'efficacité, les ministres responsables des sociétés territoriales ont établi des directives visant la divulgation d'importants renseignements supplémentaires au GN et à la population.

Les responsabilités continues en matière de reddition de comptes comprennent le dépôt à l'Assemblée législative des documents suivants :

- Le plan d'activités de la SDN, en même temps que celui du GN;
- Un rapport annuel détaillé de toutes les activités d'approvisionnement, de passation de contrats et de location de la SDN. Ce document devrait comprendre à tout le moins les renseignements fournis dans les rapports annuels du GN sur ses activités d'approvisionnement, de passation de contrats et de location. (Pendant la préparation du rapport sur les activités de location, veillez à ne pas divulguer de renseignements qui pourraient avantager d'éventuels concurrents.) Il peut être préférable d'intégrer le contenu de ce document au rapport annuel de la SDN.
- les réponses officielles aux lettres d'attentes ou d'instruction et aux directives ministérielles présentées à la première séance de l'Assemblée suivant leur réception par la SDN.

Une fois de plus, vous êtes prié de remplir les obligations suivantes en matière de reddition de comptes envers le ministère des Finances. Pour l'exercice 2017-2018, la SDN doit soumettre :

- des projections des dépenses de fonctionnement, d'entretien et en immobilisations et des rapports sur les écarts budgétaires approuvés par le conseil d'administration au moins tous les trimestres;

- tous les documents de travail et les tableaux nécessaires à la préparation des comptes publics consolidés dès qu'ils sont prêts ou selon le calendrier des exigences qui vous a été remis;
- les lettres de recommandations ou autres rapports (y compris les réponses de la SDN) émis par un vérificateur (le vérificateur général du Canada ou tout vérificateur indépendant) pour toutes les vérifications effectuées au sein de la Société pour l'exercice en question;
- La SDN doit collaborer avec le personnel des Rapports et contrôles financiers du ministère des Finances afin de s'assurer que les normes comptables du secteur public sont bien appliquées dans tous les rapports financiers.

Il importe également de favoriser un dialogue et une communication continue au sein du gouvernement. Dans l'optique de renforcer les organismes publics, je vous demande de poursuivre la relation de travail étroite de la SDN avec les ministères des Finances et du Développement économique et des Transports sur tous les plans. Cette relation doit être entretenue mutuellement afin que l'information circule efficacement par les voies officielles et non officielles.

Je suis impatiente de discuter avec vous des priorités et directives énoncées dans la présente lettre d'attentes. Il me tarde également de prendre connaissance de votre réponse à cette lettre.

Veillez envoyer une copie de votre réponse à Jeff Chown, sous-ministre des Finances, qui veillera à ce que toutes les réponses des organismes publics soient déposées à l'Assemblée législative en temps opportun.

Veillez agréer, Monsieur Haviyok, mes salutations distinguées.

L'honorable Monica Ell-Kanayuk
Ministre responsable de la Société de développement du Nunavut

- c. c. Sherri Rowe, sous-ministre, ministère du Développement économique et des Transports
- c. c. Jeff Chown, sous-ministre, ministère des Finances
- c. c. Darrin Nichol, président-directeur général

Le 18 avril 2017

Monsieur Bob Leonard
Président du conseil d'administration, Société d'habitation du Nunavut
C. P. 1000, succ. 1300
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Lettre d'attentes à la Société d'habitation du Nunavut (SHN) pour 2017-2018

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser la présente lettre d'attentes pour l'exercice 2017-2018. Je crois fermement que l'orientation fournie dans celle-ci nous aidera à consolider notre relation, à tirer profit de nos réussites et à favoriser davantage la responsabilisation. Vous trouverez dans la présente les priorités et les résultats attendus pour l'exercice 2017-2018, de même que des directives sur les responsabilités de la Société en matière de reddition de comptes. Je compte sur vous pour informer le conseil d'administration et le personnel du contenu de cette lettre afin que la Société satisfasse aux attentes.

En outre, je m'attends à ce la Société se fixe des objectifs stratégiques pour 2017-2018 qui consisteront à remplir le mandat qu'elle s'est donné tout en concrétisant la vision pour l'avenir énoncée dans *Sivumut Abluqta : Aller de l'avant ensemble* :

- « Notre gouvernement s'engage à mettre l'accent sur quatre priorités qui nous permettront d'aller de l'avant ensemble et de faire du Nunavut un endroit encore meilleur pour nos enfants et nos petits-enfants.
 - L'autonomie et l'optimisme par le biais de l'éducation et de la formation
 - Des familles en santé vivant dans des collectivités fortes et résilientes
 - La croissance économique fondée sur le développement responsable de tous les secteurs
 - La bonne gouvernance au moyen de l'utilisation judicieuse de nos ressources. »

La Société d'habitation du Nunavut (SHN) joue un rôle crucial dans la concrétisation de cette vision, plus particulièrement en offrant les logements adéquats qui sont essentiels à la santé, à l'éducation et au bien-être des Nunavummiutes et Nunavummiuts.

Tout en continuant d'investir dans les logements avec nos partenaires, nous concevrons des solutions plus écoénergétiques et économiques, et offrirons davantage de logements abordables et d'autres options afin de répondre aux différents besoins de la population, soit notamment ceux des personnes âgées, qui sont de plus en plus nombreuses.

Le document *Plan d'action sur le logement – Plan d'exécution de la stratégie globale à long terme du gouvernement du Nunavut (GN) visant le logement et les sans-abri*, produit par la SHN, expose la situation actuelle du logement au Nunavut. On y apprend que plus de la moitié de la population habite dans des logements sociaux et que, de cette proportion, 80 % des personnes de plus de 19 ans gagnent moins de 23 000 \$ par année. En outre, 38 % des personnes résidant dans des logements sociaux habitent un logement surpeuplé, une situation qui a été associée à certains problèmes socioéconomiques, scolaires et sanitaires largement répandus au Nunavut.

Le Plan jette les bases qui serviront à élaborer des solutions plus écoénergétiques et économiquement responsables, en plus de viser à offrir des options de logement plus abordables afin de répondre aux besoins propres aux Nunavummiutes et Nunavummiuts. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'inspirera des principes de Ikajuqtiigiinniq : Travailler ensemble pour une cause commune, une valeur sociétale inuite indispensable à la mise en œuvre du *Plan d'action sur le logement*. Cette stratégie vient confirmer la grande nécessité de collaborer avec les ministères du gouvernement du Nunavut (GN), tous les ordres du gouvernement, les acteurs clés du milieu et la population dans la lutte contre la crise du logement.

Conformément à la Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement, le GN ne tolère aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de représailles. Il est primordial que tout le personnel lise, comprenne et respecte cette politique, de même que les directives du *Manuel des ressources humaines* qui la complètent. Par ailleurs, je compte sur vous pour veiller à ce que le président-directeur général assume personnellement la responsabilité qu'a la SHN d'offrir un milieu de travail exempt de harcèlement.

De plus, le GN s'engage à appliquer pleinement la Loi sur les langues officielles et la Loi sur la protection de la langue inuite afin que les Nunavummiutes et Nunavummiuts puissent communiquer avec les ministères et les organismes gouvernementaux dans la langue officielle de leur choix. À ce sujet, je vous rappelle votre obligation d'appliquer le *Plan d'ensemble Uqausivut* pour que la population puisse jouir du même droit quand elle s'adresse à la SHN.

Attentes et priorités pour 2017-2018

À titre de ministre responsable de la SHN, j'ai examiné et approuvé votre plan d'activités et votre budget pour 2017-2018. Je m'attends à ce que vous adhérez aux priorités et aux principes qui y sont énoncés. Vous devez garder en tête notre objectif continu d'améliorer la responsabilisation et la transparence dans le cadre de votre plan.

Services consultatifs et administratifs

Comme on l'a énoncé dans le plan d'activités 2017-2018, la SHN fournit une aide continue aux organismes locaux d'habitation en offrant de la formation en administration, en finance, en prestation de programmes et en entretien de logement, et ce, aux 25 localités du Nunavut. Il s'agit d'un service fondamental que la SHN assure en plus de veiller au perfectionnement de son personnel à l'interne.

Parmi les priorités établies pour 2017-2018, mentionnons la poursuite de la formation et du mentorat des Inuites et Inuits du Nunavut; le travail avec la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs pour améliorer les conditions de santé et sécurité au travail de la SHN et des organismes locaux d'habitation; et le développement et l'installation du nouveau logiciel de gestion financière et immobilière.

Logements sociaux

Pour l'exercice 2017-2018, le GN consacrera au logement social environ 9 % de son budget annuel de fonctionnement et d'entretien, lequel totalise 1,565 milliard de dollars. On estime que, pour lutter contre le surpeuplement et l'insécurité en matière de logement, le Nunavut devrait offrir 3 000 logements sociaux abordables de plus. Les ressources et services alloués par le territoire pour venir en aide à environ la moitié de sa population en matière de logement social dépasse largement la moyenne nationale, dans la mesure où seulement 5 % de la population canadienne habite dans des logements sociaux. Il faut opérer un changement pour améliorer durablement la situation du logement au Nunavut.

Les priorités en la matière établies pour 2017-2018 comprennent le travail de lobbying avec diverses organisations inuites en vue de convaincre les gouvernements du Nunavut et du Canada d'investir dans l'infrastructure; le suivi, l'examen et l'évaluation des politiques et des procédures de collecte; et la mise en œuvre des plans de redressement du déficit des organismes locaux d'habitation.

Logement du personnel

Le GN offre des logements subventionnés à son personnel, ce qui aide celui-ci à économiser et favorise le recrutement et le maintien en poste. La subvention offerte vise à permettre au personnel de se déplacer le long du continuum du logement.

Quant aux priorités établies pour 2017-2018, citons la mise en œuvre continue de stratégies à long terme visant à répondre aux besoins du personnel en matière de logement, l'élargissement du portefeuille de logements du personnel dans l'ensemble du Nunavut et une recherche de solutions à offrir au personnel à cet égard.

Accès à la propriété

Le GN s'engage à aider les Nunavummiutes et Nunavummiuts qui veulent gagner en autonomie en devenant propriétaires. Le programme d'accès à la propriété, conçu pour offrir des services éducatifs et consultatifs aux futurs propriétaires, représente pour la plupart

d'entre eux la prochaine étape après le départ d'un logement du personnel ou d'un logement subventionné.

Parmi les priorités établies pour 2017-2018, mentionnons la nécessité de continuer d'évaluer le succès et les retombées du programme d'accès à la propriété ainsi que de promouvoir la propriété au Nunavut au moyen de publicités et de stratégies promotionnelles, en plus d'activités d'éducation et de services-conseils.

J'attendrai avec intérêt vos rapports réguliers sur les progrès liés à la mise en œuvre du plan d'activités 2017-2018, et me réjouis à l'idée de vous rencontrer régulièrement, de même que le conseil d'administration, pour discuter de l'application de ces priorités et du rendement global de la Société.

Attentes concernant la reddition de comptes et la gestion des finances pour l'exercice 2017-2018

La partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, intitulée « Organismes publics », énonce les responsabilités minimales et les échéanciers en matière de reddition de comptes s'appliquant aux organismes publics du Nunavut, et comprend certaines dispositions visant spécifiquement les sociétés territoriales. De plus, dans le souci d'accroître la transparence, la responsabilisation et l'efficacité, les ministres responsables des sociétés territoriales ont établi des directives visant la divulgation d'importants renseignements supplémentaires au GN et à la population.

Les responsabilités continues en matière de reddition de comptes impliquent le dépôt à l'Assemblée législative des documents suivants :

- Le plan d'activités de la Société, en même temps que celui du GN.
- Un rapport annuel détaillé de toutes les activités d'approvisionnement, de passation de contrats et de location de la SHN. Le ou les rapports doivent comprendre à tout le moins les renseignements fournis dans les rapports annuels sur les activités d'approvisionnement, de location et de passation de contrats du GN. (Pendant la préparation du rapport sur les activités de location, veillez à ne pas divulguer de renseignements qui pourraient avantager d'éventuels concurrents).
- Les réponses officielles aux lettres d'attentes ou d'instruction et aux directives ministérielles à la première séance de l'Assemblée suivant leur réception par la Société.

Vous êtes une fois de plus prié de remplir les obligations suivantes en matière de reddition de comptes envers le ministère des Finances pour l'exercice 2017-2018. La SHN doit soumettre :

- des rapports sur les écarts budgétaires et des projections des dépenses de fonctionnement, d'entretien et en immobilisations approuvés par le conseil d'administration au moins tous les trimestres;
- les documents de travail et les tableaux nécessaires à la préparation des comptes publics consolidés, dès qu'ils sont disponibles ou selon le calendrier des exigences qui vous a été remis, ainsi que les lettres de recommandations ou autres rapports (y compris les réponses de la Société) préparés par un vérificateur (le vérificateur général du Canada ou un vérificateur indépendant) pour toutes les vérifications dont la Société a fait l'objet pour l'exercice en question.
- La SHN doit également collaborer avec le personnel des Rapports et contrôles financiers du ministère des Finances afin de s'assurer que les normes comptables du secteur public sont bien appliquées dans tous les rapports financiers.

Outre ces responsabilités continues en matière de reddition de comptes, il est essentiel que vous travailliez avec le ministère des Finances à poursuivre l'élaboration et la mise en place du système de production de rapports trimestriels en vue d'assurer un suivi étroit et de rendre des comptes sur les projets financés au moyen des 26,65 millions de dollars que le GN recevra de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour l'exercice 2017-2018. La SHN devrait en particulier collaborer étroitement avec le ministère des Finances à la préparation d'un plan visant un investissement fédéral de 240 millions de dollars sur 10 ans, lequel serait destiné à soutenir le logement au Nunavut, comme il a été annoncé dans le budget fédéral 2017-2018.

Il importe de favoriser un dialogue et une communication continue au sein du gouvernement. Dans l'optique de renforcer les organismes publics, je vous demande de poursuivre la relation de travail étroite de la SHN avec le ministère des Finances sur tous les plans. Cette relation doit être entretenue mutuellement afin que l'information circule efficacement par les voies officielles et non officielles.

Je suis impatient de discuter avec vous des priorités et directives énoncées dans la présente lettre d'attente. Il me tarde également de prendre connaissance de votre réponse à cette lettre.

Veillez envoyer une copie de votre réponse à Jeff Chown, sous-ministre des Finances, qui veillera à ce que toutes les réponses des organismes publics soient déposées à l'Assemblée législative en temps opportun.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le ministre responsable de la Société d'habitation du Nunavut,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Kuksuk', with a large, stylized initial 'G'.

George Kuksuk

c. c. Terry Audla, président-directeur général, SHN
c. c. Jeff Chown, sous-ministre des Finances

Le 13 avril 2017

Monsieur Elijah Evaluarjuk
Président du conseil d'administration
Société d'énergie Qulliq
C. P. 250
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Objet : Société d'énergie Qulliq – Lettre d'attentes pour 2017-2018

Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous adresse la présente lettre d'attentes pour l'exercice 2017-2018. Je crois fermement que l'orientation qu'elle fournit nous aidera à consolider notre relation, à tirer profit de nos réussites et à favoriser davantage la reddition de comptes. J'espère qu'elle vous aidera à guider le conseil d'administration et le personnel de la Société d'énergie Qulliq (SEQ) en ce qui concerne les principaux projets et initiatives qui compléteront le plan, les objectifs et les initiatives stratégiques de la SEQ, et à concrétiser la vision d'avenir énoncée dans *Sivumut Abluqta : aller de l'avant ensemble*.

« Notre gouvernement s'engage à mettre l'accent sur quatre priorités qui nous permettront d'aller de l'avant ensemble et de faire du Nunavut un endroit encore meilleur pour nos enfants et nos petits-enfants.

- L'autonomie et l'optimisme par le biais de l'éducation et de la formation;
- Des familles en santé vivant dans des collectivités fortes et résilientes;
- La croissance économique fondée sur le développement responsable de tous les secteurs;
- La bonne gouvernance au moyen de l'utilisation judicieuse de nos ressources. »

La SEQ joue un rôle de premier plan dans la réalisation de cette vision, surtout en tirant parti des possibilités de développement économique au moyen d'alliances stratégiques avec les partenaires du secteur, tout en modernisant et en consolidant l'infrastructure énergétique du territoire.

La population du Nunavut affiche l'un des taux de croissance les plus élevés au Canada, et est aussi la plus jeune au pays : plus de 30 % des habitantes et habitants du territoire ont moins de 15 ans. L'augmentation du nombre de jeunes crée constamment de nouveaux besoins qui pèsent sur les systèmes de santé et d'éducation, le parc de logements, l'infrastructure et l'économie du territoire.

Cette croissance amplifiera également la demande en énergie dans le territoire, et la SEQ devra s'adapter à cette nouvelle réalité, notamment en permettant à la population du Nunavut de profiter des possibilités d'affaires, d'emploi et de formation, et en aidant les localités à concrétiser leur vision en matière de développement économique.

Attentes et priorités

Conformément à la Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement, le gouvernement du Nunavut (GN) ne tolère aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de représailles. Il est primordial que tout le personnel lise, comprenne et respecte cette politique, de même que les directives du *Manuel des ressources humaines* qui la complètent. Je compte également sur vous pour veiller à ce que le président-directeur général et les membres du conseil d'administration assument personnellement la responsabilité qu'a la SEQ d'offrir un milieu de travail exempt de harcèlement.

De plus, le GN s'engage à appliquer pleinement la Loi sur les langues officielles et la Loi sur la protection de la langue inuit afin que les Nunavummiutes et Nunavummiuts puissent communiquer avec les ministères et organismes gouvernementaux dans la langue officielle de leur choix. À ce sujet, je vous rappelle votre obligation d'appliquer le plan d'ensemble *Uqausivut* pour que la population puisse communiquer avec la SEQ dans la langue officielle de son choix.

Attentes concernant la reddition de comptes et la gestion des finances pour l'exercice 2017-2018

La partie IX de la Loi sur la gestion des finances publiques, intitulée « Organismes publics », énonce les responsabilités minimales et les échéanciers en matière de reddition de comptes s'appliquant aux organismes publics du Nunavut, et comprend certaines dispositions visant expressément les sociétés territoriales. De plus, dans le souci d'accroître la transparence, la responsabilisation et l'efficacité, les ministres responsables des sociétés territoriales ont établi des directives visant la divulgation d'importants renseignements supplémentaires au GN et à la population.

Les responsabilités continues en matière de reddition de comptes comprennent le dépôt à l'Assemblée législative des documents suivants :

- Le plan d'activités de la SEQ, en même temps que celui du GN.
- Un rapport annuel détaillé de toutes les activités d'approvisionnement, de passation de contrats et de location de la SEQ, comprenant, au minimum, les renseignements actuellement disponibles dans les rapports annuels sur les activités d'approvisionnement, de location et de passation de contrats du GN. (Veillez à ne pas divulguer de renseignements qui pourraient avantager d'éventuels concurrents dans le rapport sur les activités de location.)
- Les réponses officielles aux lettres d'attentes ou d'instruction et aux directives ministérielles à la première séance de l'Assemblée suivant leur réception par la SEQ.

Vous êtes une fois de plus prié de remplir les obligations continues suivantes en matière de reddition de comptes envers le ministère des Finances pour 2017-2018. La SEQ doit soumettre :

- des rapports sur les écarts budgétaires et des projections des dépenses de fonctionnement, d'entretien et en immobilisations approuvés par le conseil d'administration au moins tous les trimestres;
- tous les documents de travail et les tableaux nécessaires à la préparation des comptes publics consolidés dès qu'ils sont prêts ou selon le calendrier des exigences qui vous a été remis;
- les lettres de recommandations (ainsi que les réponses de la SEQ) préparées par un vérificateur (le vérificateur général du Canada ou un vérificateur indépendant) pour toutes les vérifications dont la SEQ a fait l'objet pendant l'exercice.
- La SEQ doit également collaborer avec le personnel des Rapports et contrôles financiers du ministère des Finances afin de s'assurer que les normes comptables du secteur public sont appliquées dans tous les rapports financiers.
- Elle doit aussi demander à ses vérificateurs de transmettre au contrôleur général le plan de vérification annuelle, les résultats de la vérification annuelle, leurs lettres de recommandations et leurs autres rapports.
- La SEQ doit laisser les services de vérification interne du ministère des Finances assumer leurs tâches et responsabilités en matière de vérification, et leur offrir rapidement un accès complet et illimité aux activités, aux dossiers, aux biens et au personnel de l'organisation.

Il importe également de favoriser un dialogue et une communication continue au sein du gouvernement. En vue de renforcer les organismes publics, je vous demande de poursuivre l'étroite relation de travail de la SEQ avec le ministère des Finances sur tous les plans. Cette relation doit être nourrie mutuellement afin que l'information circule efficacement, tant par les voies officielles que non officielles. Plus particulièrement, la SEQ collaborera étroitement avec le ministère des Finances pour recueillir des renseignements additionnels sur le fonds pour l'énergie dans l'Arctique prévu dans le budget de 2017 du gouvernement fédéral et se préparer à cet investissement, attendu pour 2018-2019.

Je serai heureux de discuter des attentes établies dans la présente lettre d'attentes avec vous, le conseil d'administration et le président-directeur général. Il me tarde également de prendre connaissance de votre réponse à cette lettre. Veuillez envoyer une copie de votre réponse à Jeff Chown, sous-ministre des Finances, qui veillera à ce que toutes les réponses des organismes publics soient déposées à l'Assemblée législative en temps opportun.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq,

Johnny Mike

c. c. Bruno Pereira, président-directeur général, Société d'énergie Qulliq
Jeff Chown, sous-ministre des Finances